

Fédération Syndicale Unitaire VAR

LA PART MANQUANTE.



Vos élu-es FSU au CTSD sans Andrée Ruggiero qui prend la photo !

Les difficultés économiques et sociales se sont accentuées ces derniers mois, le chômage augmente dans une société qui a toujours de la difficulté à accepter tous ces membres avec leurs différences. Dans ce contexte, il ne faut pas s'étonner que nos concitoyen-nes s'impatientent. Des premières mesures ont été prises mais, assez logiquement, elles n'ont pas répondu aux attentes qui sont immenses dans une période difficile.

Aujourd'hui, de multiples concertations ont lieu permettant aux corps intermédiaires que sont les syndicats de ne plus être méprisés et de faire entendre une voix combative et constructive. Mais, quel sens prendraient ces discussions si l'ensemble de la population, les salarié-es, les retraité-es, nos collègues de travail ne s'en emparaient pas ? Il ne faudrait pas que l'impatience devienne défaitisme ou blanc-seing : notre responsabilité est grande en ce domaine, à notre charge d'entraîner des débats,

de recréer un souffle nécessaire, sans cela point de démocratie car il n'y a pas de vie sans combat.

Nous devons donc faire entendre notre voix et mettre en avant les liens qui existent ; il ne s'agit pas de discuter des parcours professionnels et des carrières sans interroger les salaires et l'emploi ; comment parler de ré-industrialisation sans poser la problématique de la formation et d'un service public en mesure de soutenir une politique de croissance ? N'oublions pas non plus que nous allons entrer dans une nouvelle phase de la décentralisation et ce n'est pas anodin : là encore il faut tout poser et ne pas se contenter de la parole de l'Association des Régions, des Départements ... qui veulent plus de compétences sans se demander dans quel but, avec quelles conséquences et qui se disputent la plus belle part du gâteau. Dans l'objectif de privilégier les échanges et la parole des agent-es de la Fonction Publique et des usagers, la FSU du Var organise d'ailleurs un débat sur ce sujet le mardi 20 novembre.

Il nous faut investir les discussions qui s'ouvrent (et pas seulement les "institutionnelles"), créer du débat, nous devons toutes et tous nous emparer des sujets économiques et sociaux et ne pas laisser se mettre en place des échanges entre spécialistes : sur l'école, nous pouvons apporter notre expertise et l'ancrer dans notre quotidien, sur la perte d'autonomie nous avons des choses à dire, sur les retraites, sur les problématiques environnementales, culturelles ... nous sommes ancrés dans notre société, ne laissons pas d'autres décider pour nous.

C'est parce qu'il est pour nous évident qu'il faut donner du sens à nos propositions et à nos combats que la FSU s'est prononcée contre la ratification du traité européen qui entérine le cercle vicieux de la rigueur : on ne peut pas se fixer comme objectif prioritaire la baisse des déficits et vouloir en même temps lutter contre le chômage. La FSU s'est lancée dans une campagne d'information auprès de la population. Elle a appelé à la manifestation du 30 septembre à Paris et au rassemblement du 29 à Toulon.

La FSU entend bien montrer les liens, poser les causes et les conséquences et, aussi, créer du lien entre les fédérations syndicales et les citoyen-nes, entre les membres de notre société. Certes, ce qui nous manque nous instruit mais le manque n'est pas une fin en soi : aujourd'hui le compte n'y est pas, de notre côté ne soyons pas absents des combats importants qu'il nous reste à mener.

Maryvonne Guignonnet, Secrétaire générale de la FSU du Var.



P1 : Edito.

SOMMAIRE.

P2 : Entretien personnalisé à Pôle Emploi , la culture en changement ?

P3 : Entretien avec une agente de labo , congrès FSU à venir.

P4 : Le collège et après ? , la catégorie A pour les infirmières , permanences FSU à Draguignan.

P5 : Compte rendu du CTSD , stage FSU de novembre.

P6 : Dérives sécuritaires à La Crau , infos retraité-es.

P7 : Etudiant-es étranger-es , hommage à Nicole.

P8 : Non à la ratification du traité européen.

juillet / août / sept 2012

Trimestriel N° 62

Directrice de la publication

Maryvonne GUIGONNET

N° de commission paritaire :

0912 S 05032

Alpes Azur Imprimerie, Nice

Prix au numéro 0,76 €



Une culture "en changement" ?

Dans une interview publiée dans le Monde du 10 septembre, Aurélie Filippetti fait état de l'arrêt de huit projets portés par le ministère. Depuis, aucune communication, aucun débat en interne, silence total au ministère de la culture.

Le Snac-FSU surpris d'apprendre par voie de presse ce qui se passe dans son ministère, a écrit à Mme Filippetti pour lui demander des justifications quant au mode de décisions qui ont présidé à ces choix. Les propos relayés dans le journal Le Monde mettent sur le même plan les projets sans fondement qu'a combattus le Snac-FSU, ceux qui ont une aura médiatique et ceux qui ont une légitimité en matière de médiation scientifique et culturelle, tout cela sans débat. A suivre ...



La FSU est abonnée à la "carte collectivités" de Chateaufallon. Elle permet à tou-tes nos adhérent-es de bénéficier d'un tarif spécial (13 euros) : il suffit de signaler lors de vos réservations que vous êtes syndiqué-e à la FSU pour bénéficier de ce tarif préférentiel (plein tarif la place vaut 24 euros).

L'Entretien Professionnel Annuel (EPA) pour les agents.

Une nouvelle procédure pour les agents et les fonctionnaires : Pôle Emploi en " phase test " !

L'ensemble des agents de Pôle Emploi PACA découvre une nouvelle étape de la construction chaotique de l'établissement : l'Entretien professionnel annuel (EPA), qui est " proposé " au personnel entre juillet et octobre 2012. Il est précisé aux agents de Pôle Emploi que l'EPA est "**Un rendez-vous constructif et un moment d'échange privilégié**" (sic)...

En effet, l'entretien professionnel annuel n'est pas à proprement parler un "entretien d'évaluation", ou le lieu pour être "rappelé à l'ordre si nécessaire". Il reste cependant un exercice périlleux au cours duquel les résultats individuels de l'agent - qui ne peuvent pas officiellement être directement évoqués, viennent quand même dans la discussion sous l'angle subjectif de "la contribution aux résultats du site / du service"... Au demeurant, on ne peut pas demander à y être accompagné, pas même par un délégué du personnel.

La Direction de Pôle Emploi promet que "l'entretien professionnel annuel a pour objectifs de faire le point sur la situation professionnelle et les projets d'évolution de carrière de chaque agent de Pôle emploi." Un tête à tête, entre agent et supérieur hiérarchique, qui se "distinguerait des points d'activité réguliers et permettrait également de clarifier les périmètres d'activité et le contenu des missions de chacun et de préciser et d'apprécier la manière dont les résultats ont été atteints."

Ainsi pour chaque agent, ce serait "l'occasion d'avoir, chaque année, un retour formel sur son travail et d'exprimer ses éventuelles difficultés. Enfin, au cours de cet entretien, toutes les questions relatives aux ressources humaines (formation, accompagnement individuel) ainsi qu'au parcours professionnel pourraient être abordées." **Merveilleux ! Comme c'est beau d'avoir su inventer et généraliser ce moment privilégié de convivialité hiérarchique !**

Rappelons que l'évaluation individuelle a été introduite en 2002 dans la fonction publique de l'état "comme complément indispensable à la procédure de notation pour l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires." Elle doit être "un échange organisé annuellement entre l'agent et son supérieur hiérarchique direct qui donne lieu à un compte-rendu afin de répondre à la double exi-

gence de responsabilité des managers et de transparence de l'exercice" (source : MINISTÈRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT, document DGAFP de novembre 1989).

Mais le comble à Pôle Emploi, jeune établissement public de 3 ans d'âge, dans lequel 80% du personnel est désormais sous statut privé, le comble est qu'il n'y a toujours pas de référentiel des métiers et des compétences ! En effet, la fusion de l'Assedic et de l'ANPE n'a pas été suivie de la redéfinition des postes, des fonctions, et de leur échelle de rémunération ! Les "ressources humaines" sont employées dans un grand flou artistique et avec des injonctions d'activité souvent contradictoires. Actuellement plus de 60% du personnel ont des fiches de paye sur lesquelles l'emploi mentionné ne correspond en aucun cas au métier exercé... !!!

En parallèle de cette ineptie, il nous faut dire que tous les logiciels mis en place depuis des mois servent à alimenter un système de données "agent par agent" tout autant que par agence locale ou par service. Un dénombrement qui nous le savons ne traduit absolument pas la réalité de l'activité, bien plus complexe que ce que la gestion comptable des actes peut en rendre compte, puisqu'à l'instar de nos collègues enseignants, nous "travaillons avec de l'humain" !

Comment donc dans ces conditions aller sereinement à un entretien avec son N+1 qui sous le coude a toutes les statistiques d'activité des agents, jour par jour, minute par minute (notre travail étant désormais à 100% sous contrôle de l'informatique) ?

C'est donc avec cette double incongruité, exigences de compétences non clairement définies et flicage informatique à grande échelle qu'une grande inquiétude saisit le personnel quant à la retranscription de ces entretiens, leur archivage et leur utilisation future.

Pierre Juste



Questions à... une agente technique.

Valérie est ATRF (Adjointe technique de recherche et de formation). Elle est en fonction au lycée Janetti de Saint-Maximin depuis l'ouverture de l'établissement en 2005, et militante du SNUActe (1).

FSU : Peux-tu nous présenter ton métier ?

Valérie : Les personnels ATRF remplissent en particulier trois fonctions : participation au fonctionnement des laboratoires des établissements, assistance aux professeurs dans la mise en place des travaux pratiques en sciences, petit entretien du matériel de laboratoire. Nous sommes environ 200 dans l'académie de Nice, répartis dans un grand nombre d'établissements : en collège, en lycée, dans le post-bac (classes préparatoires, BTS), dans les universités... progressivement nous avons été retirés de presque tous les collèges pour "récupérer" des postes.

Au lycée, je travaille avec l'ensemble des personnels : direction, enseignant-e-s (25 collègues de SVT, BTS, physique-chimie...), intendance, personnels d'entretien... et bien entendu mes collègues, car nous sommes une équipe de quatre personnes.

Notre temps de travail est calculé sur une base annualisée (1607 heures). En fait nous faisons 42 h 40 par semaine en présence des élèves. Nous sommes évalués par l'enseignant coordinateur de discipline... jusqu'à maintenant il y avait un système de réduction et de majoration d'ancienneté pour passer les différents échelons, sur le même principe que le décret que Chatel a voulu faire passer pour l'évaluation des enseignant-e-s ! Cela se passait encore correctement il y a quelques années, puis l'austérité budgétaire est arrivée...

Nous dépendions du ministère de l'Education, maintenant nous dépendons du ministère de l'enseignement supérieur. Mais nous ne voulons pas être enlevés des lycées ! Notre métier a évolué en même temps que la décentralisation des agents TOS.

FSU : la décentralisation, justement qu'est-ce que tu en penses ?

Valérie : Elle nous a été imposée, et a détruit l'unité nationale des métiers des agents TOS : nous avons maintenant des centaines d'employeurs (conseils régionaux et généraux, mairies...), avec le même métier les agents n'ont, par exemple, plus le même salaire selon l'endroit où ils se trouvent.



Toute l'équipe de labo, titulaires et contractuel-les. De gauche à droite : Delphine Perras, Arnaud Gérard, Laurence Cortez, Romain Cutrupi, Valérie Dalmasso.

De plus, notre syndicat a toujours eu à cœur le rôle éducatif de notre métier : éducation aux règles de la vie en collectivité, civisme, etc. Avec la décentralisation et le surcroît de travail pour les collègues TOS, ils peuvent de plus en plus difficilement jouer ce rôle. Nous, les ATRF, tenons à garder cette mission éducative, qui est encore là et qui constitue quelque chose d'important pour nous.

FSU : quelles sont tes autres implications ?

Valérie : Je suis élue au comité d'hygiène et de sécurité / conditions de travail départemental (CHC/CT). C'est intéressant, on y travaille avec des militant-e-s de tous les métiers de l'éducation. Notre rôle est de relayer auprès de l'administration les problèmes de santé, de sécurité, d'hygiène... dans les établissements et écoles du département. Nous pouvons venir inspecter des établissements sur demande : cela peut constituer un outil pour les collègues, il faut qu'ils s'en saisissent et n'hésitent pas à nous contacter.

Par ailleurs, au lycée je suis aussi agent de prévention : je dois vérifier que les règles de sécurité et d'hygiène sont respectées, tenir à jour les documents à ce sujet... et prévenir la direction de l'établissement en cas de problème, afin qu'ils trouvent des solutions avant qu'il y ait un souci (un exemple parmi tant d'autres : nécessité de mettre un revêtement antidérapant sur les passerelles du lycée en cas de pluie ou de gel pour éviter des accidents).

FSU : qu'aurais-tu à ajouter concernant ton engagement syndical ?

Valérie : Si je suis militante syndicale, c'est que j'aime bien participer à ce qui se fait, avoir une maîtrise sur ce qui se passe, donner mon avis... il vaut mieux s'exprimer et ne pas toujours être entendue, que se taire ! Il faut que les collègues se syndiquent et s'informent, c'est une manière de progresser !

Propos recueillis par Quentin Dauphiné.

(1) Syndicat national unitaire des agents des collectivités territoriales et de l'Etat.

La FSU du Var en congrès.

Les 17 et 18 décembre, le congrès départemental aura lieu à l'Université de La Garde. Chaque syndicat y est représenté avec une délégation proportionnelle à son nombre d'adhérent-es.

Si vous voulez participer aux débats, contactez votre syndicat.

Auparavant, **début octobre, un vote fédéral** sera organisé pour déterminer les orientations de la fédération, **ce vote aura lieu entre le 8 et le 29 novembre.**

Le rapport d'activité qui sera voté au congrès départemental est d'ores et déjà sur le site FSU du Var.

Dans la première quinzaine de novembre, les textes préparatoires du congrès seront envoyés à tou-ttes les adhérent-es : ils seront débattus au congrès départemental qui mandatera aussi ses délégué-es au congrès national.

Le congrès national aura lieu à Poitiers du 11 au 15 février.



La catégorie A enfin !

L'année 2011-2012 a vu se concrétiser enfin une réelle avancée pour la reconnaissance de la profession d'infirmier-es par la création d'un corps en catégorie A. Ce classement en A n'est que le résultat de la reconnaissance du diplôme d'état au grade de licence.

La création du corps de catégorie A ouvre de nouvelles perspectives non seulement pour la spécialité mais également pour permettre aux infirmier-es plus de mobilité vers d'autres métiers dans l'Éducation Nationale.

Cette avancée est d'abord le fruit d'une longue bataille menée avec force par le Snics-FSU avec toute la profession. Il a fallu plus de 5 manifestations pour imposer au gouvernement la mise en œuvre de la réforme LMD dans la Fonction Publique Etat dont la dernière, la plus imposante et la plus décisive fut organisée à l'appel du Snics.

Il nous faut maintenant rester mobilisé-es pour que les perspectives de carrière soient au moins les mêmes qu'à la Fonction Publique hospitalière en imposant dans tous les rectorats le barème à l'ancienneté. De même, il nous faudra remonter au créneau pour imposer un régime indemnitaire conforme au changement de catégorie et surtout d'ouvrir des perspectives pour redonner une réelle attractivité à l'exercice en internat.

Le collège, et après ? : un parcours parfois semé d'embûches !

La classe de 3ème reste encore un palier important d'orientation, le nombre d'élèves qui continuent leurs études en 2nd générale et technologique (GT) a progressé plus rapidement depuis deux ans avec une politique " volontariste " assumée par l'administration rectorale qui constatait depuis plusieurs années un décrochage entre notre académie (et plus précisément notre département) et le reste de la France. Pour mémoire, l'orientation en 2nde GT en 2008-2009 était encore sous la barre des 60%. A la rentrée 2012-2013, dans le Var 63,2 % d'élèves étaient orientés en 2nde GT (ils sont 65,5 % dans les Alpes Maritimes), 34,2% en voie professionnelle (32,3% dans les Alpes Maritimes) : dont 9% en première année de Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) et 25,2% en 2nde Professionnelle, seulement 2,7 % étaient proposés pour un redoublement : ce chiffre est d'ailleurs en baisse régulière, depuis quelques années.

Le lycée professionnel.

Pour les élèves qui vont vers l'enseignement professionnel ce moment qu'est l'orientation est très important à la fois du fait de l'engagement plus précoce dans une formation et du choix qu'il implique. Ils s'y orientent par choix, ou faute de résultats suffisants pour aller en 2nde GT, ils vont préparer un Bac Pro en 3 ans ou en 1ère année de CAP, pour préparer un CAP en 2 ans.

Paradoxalement, il est plus facile d'obtenir une place dans la 2nde GT de son choix, que dans le CAP ou le bac pro de son choix. Pour les Lycées professionnels de l'Académie, il y avait, à titre d'exemple, en juin 2012, 9709 candidats pour 6338 places. Pour certaines sections, on a compté jusqu'à 185 demandes pour 60 places : c'est le cas pour la 2nde pro ASSP : Accompagnement, Soins et Services à la Personne (anciennement " Sanitaire et Social "), ou 74 demandes pour 24 places pour le CAP Pâtissier.

Le lycée général.

Pour la classe de 2nde, les élèves obtiennent plus de vœux satisfaits même s'il y a quelques exceptions : la 2nde avec l'enseignement d'exploration " création et culture design " est ainsi très demandée et donc très difficile à obtenir. Mais, les élèves qui n'y ont pas été " admis " vont malgré tout en 2nde GT avec d'autres " enseignements d'exploration ". L'orientation se reposera ensuite à la fin de la seconde puisque 83,1% des élèves varois scolarisés en seconde sont passés en première l'année passée, 9,2 % ont redoublé et 7,7 % ont été réorientés en lycée professionnel.

Que deviennent alors les jeunes non admis sur

leur vœu N°1 ?

Ils peuvent être affectés sur leur 2ème ou 3ème vœu, s'ils ont émis des vœux sur des sections moins demandées, mais aussi se retrouver " sans solution ", après l'affectation, en juillet.

Il peut en être de même pour les jeunes ayant émis un seul vœu : préparer un diplôme professionnel (CAP ou Bac Pro) par la voie de l'apprentissage : ces jeunes se voient confrontés à la recherche d'un maître d'apprentissage : or, si leurs démarches ne sont pas accompagnées, leurs chances de conclure un contrat sont limitées

Les jeunes " sans solution d'affectation " :

Après la rentrée, une réunion est organisée par le DASEN (Directeur académique des services de l'Éducation Nationale), réunion où sont proposées les places demeurées vacantes en LP : des nouvelles " affectations " sont réalisées : il reste toutefois des jeunes qui ne trouvent pas de sections qui correspondent à leurs souhaits : soit les sections proposées sont trop différentes de leurs intérêts, soit les lieux de formation sont trop éloignés. Pour ces élèves de moins de 16 ans qui n'ont pas eu l'orientation souhaitée, ne reste alors que " la solution " d'envisager un redoublement. Pour les jeunes restant sans solution après cette réunion, intervient alors la MGIEN (Mission Générale d'Insertion de l'Éducation Nationale) : il s'agit, pendant une année scolaire, par le biais de remise à niveau en enseignement général, et de stages professionnels, de permettre à ces jeunes " sans solution ", s'ils ont 16 ans, de renforcer leurs acquis, et de construire ou reconstruire un projet qui leur permettra, à la rentrée suivante, de trouver une place en LP ou en apprentissage. La MGI suit, chaque année, entre 200 et 300 élèves.

Une orientation qui doit se construire et faire sens. L'orientation, pour être vécue de façon positive, et permettre à chaque élève de trouver la place qui lui convient le mieux, doit être construite dans un continuum de la 6ème à la 3ème, avec le jeune, ses enseignants, sa famille, et le conseiller d'orientation-psychologue. S'il faut en effet connaître les diverses données que nous avons citées, il faut avant tout que l'enfant puisse donner un sens à l'école, à ses apprentissages, pour pouvoir ensuite se projeter dans l'avenir et arriver à faire un choix, le moment venu, la première étape étant la classe de 3ème.

Claudine Ferreri.

Après les discours, les personnels attendent des actes !

C'est dans un contexte sombre que s'annonce la rentrée, après l'avalanche de plans sociaux de l'été, les prévisions pessimistes de croissance pour 2012 et 2013 et un pouvoir d'achat en berne. Dans le Var, le Comité Technique Départemental, CTSD, s'est réuni le 7 septembre à l'Inspection Académique afin de faire le bilan de la rentrée dans le département (en présence de 11 élus FSU, 3 Unsa, 2 Fgaf).

Dans le premier degré.

Malgré les 1000 postes supplémentaires, dont 7 pour le Var, votés par le Parlement cet été dans le cadre d'un collectif budgétaire, la rentrée des classes dans les écoles maternelles et élémentaires du Var a été marquée par l'héritage de plusieurs années de tour de vis. Le solde des suppressions de postes reste largement négatif, puisque 4700 enseignants des écoles ont manqué à l'appel par rapport à la rentrée précédente, malgré quelques 2 500 élèves de plus.

La FSU est intervenue pour rappeler que les RASÉD méritaient d'être réhabilités et voir leur nombre rétabli. La FSU a insisté sur la situation déjà problématique du remplacement dans le 1er degré dès la rentrée : dans certaines circonscriptions varoises, les remplaçants ont été rapidement mobilisés sur des remplacements longs. Le DASEN (nouvelle dénomination pour "Inspecteur d'Académie") a rappelé devant le comité technique qu'un "remplacement commencé ne s'interrompt pas".

La FSU a déploré les conditions de la rentrée et l'insuffisance de postes. Des revendications portées à l'occasion d'un rassemblement le mercredi 5 septembre devant l'IA à l'appel du SNUipp-FSU, suivi d'une audience à laquelle ont participé des parents d'élèves des écoles maternelles Fort Rouge Toulon (où les parents ont occupé l'école le jour de la rentrée) et Semard La Seyne. En définitive, les dix ouvertures prononcées dans les écoles varoises en septembre ne font pas oublier les dizaines de fermetures actées avant l'été.

Dans le second degré.

La situation des remplacements est tout aussi problématique. Des matières sont sinistrées en particulier les mathématiques où, dès le jour de la rentrée nous n'avions plus de remplaçants. Autre conséquence du non remplacement d'un départ sur deux à la retraite, les effectifs dans les classes en collège atteignent voire dépassent les 30 élèves par classe ; ils sont très souvent à plus de 35 en seconde.

Pour le Var nous avons eu quelques moyens supplémentaires pour cette rentrée. Un poste de CPE à Langevin à titre définitif, en remplacement d'un

1/2 poste qui "retourne" au lycée Bonaparte. Deux postes provisoires (BMP) de CPE, créés à partir de rompus de temps partiels, sont implantés au lycée de Costebelle et au collège de St Zacharie. Dans certains établissements des AED assurent les compléments de temps partiels des CPE.

Concernant les postes d'AED, le Var a été doté de 22,3 AED supplémentaires et 6 postes d'assistants de prévention de sécurité (APS) implantés dans 5 collèges (P. Puget et D. Reinhardt à Toulon, La Ferrage à Cuers, P. de Coubertin au Luc, Villeneuve à Fréjus) et 1 LP Cisson à Toulon. Ces implantations n'ont pas fait l'objet de concertation avec les organisations syndicales. Pour la FSU, si la présence d'adultes supplémentaires dans les établissements est nécessaire, la réponse à la prévention de la violence ne nous semble pas être la création de ces postes d'APS mais de postes d'AED, de COPSY, d'assistantes sociales et d'infirmières supplémentaires.

Emplois précaires.

Le handicap est toujours en partie pris en charge par du personnel précaire. Les assistants de scolarisation qui ont pris la suite des EVS (emplois aidés en CUI-CAE) depuis le décret de 2011 bénéficient d'un dispositif de professionnalisation, sur le modèle d'un contrat d'apprentissage et ont un statut "plus avantageux" selon le ministère : ils n'en demeurent pas moins des personnels précaires qui devront s'orienter vers d'autres emplois au bout de 6 années alors que la FSU souhaite des emplois pérennes. Le Var aura à cette rentrée 32 ETP (équivalent temps plein) d'assistant à la scolarisation.

Les CUI (contrat unique d'insertion réservé aux personnes reconnues par les institutions chargées de l'insertion professionnelle comme spécialement désavantagées dans la compétition pour l'accès à l'emploi) sont au nombre de 522 lors de cette rentrée dans le département : 300 sont affectés à la prise en charge du handicap, 117 permettent l'aide au direction d'école, 94 concernent l'aide administrative aux collèges et lycées.

Pour la FSU, le message est clair : il faudra compter sur les personnels pour faire entendre les besoins du terrain.

Emmanuel Trigo,
Dominique Queyroulet,
Maryvonne Guignonnet.



Stage organisé par la FSU du Var.

Le mardi 20 novembre est organisé un stage sur la marchandisation des services publics et la prochaine étape de la décentralisation.

Mettre en œuvre des politiques publiques efficaces favorisant la croissance et l'emploi est une urgence, clarifier les responsabilités de l'État et des Régions une nécessité : ce stage nous permettra de faire le point sur ces dossiers sous les feux de la rampe des concertations ministérielles et de construire ensemble nos revendications fédérales.

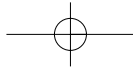
Isabelle Sargeni-Chetaud, membre du secrétariat fédéral national animera ces débats et apportera ses éclairages.

Ce stage aura lieu au lycée du Parc Saint-Jean à Toulon à partir de 9 h 30.

Pour s'inscrire, contactez la FSU : fsu83@fsu.fr afin qu'on puisse prévoir les repas et vous avertir en cas de changement.

L'autorisation d'absence est de droit, vous trouvez un modèle sur le site de la FSU (<http://sd83.fsu.fr/spip.php?article336>),

il s'agit de déposer cette demande d'autorisation un mois avant la date du stage c'est à dire le 20 octobre.



Les retraité-e-s de la FSU

se réuniront dans la grande salle de la Bourse du Travail (nouvellement réaménagée) le **vendredi 19 octobre à 14h.30.**

Ordre du jour

- Actions en cours,
- Bilan de la manifestation du 11 octobre,
- Coderpa,
- Préparation du congrès départemental de la FSU autour des thèmes du pouvoir d'achat, de la perte d'autonomie, et de l'accès à la santé pour tous.

JP Andrau

Bonne nouvelle:

En juillet 2006, Sylla N'Gamet, qui venait de réussir son bac est menacée d'expulsion, ses professeurs du LP de la Coudoulière à Six Fours se mobilisent, organisent sa défense avec l'aide de la LDH et de la FSU 83. Un parrainage républicain est médiatisé avec le réalisateur Philippe Faucon. Suite à cette mobilisation, sans régularisation ni expulsion elle peut rester en France où elle obtient son BTS, puis trouve un emploi. Elle a récemment obtenu un titre de séjour définitif. Nos actions aboutissent et nous nous en réjouissons!

JP Andrau



Dérives sécuritaires à La Crau.

Le maire, le principal, la fiche et l'élève ou comment la tentative sécuritaire est plus forte que les libertés individuelles.

La FSU en appelle à la rupture définitive avec les vieux réflexes sécuritaires conditionnés par la loi sur la Prévention de la Délinquance de 2007 et avec les habitudes de certaines collectivités territoriales et de certains établissements scolaires qui sous prétexte de sécurité publique en oublient tout simplement le respect des droits et libertés de chacun.

Sous couvert de convention entre l'Inspection académique et le maire de la Commune, la principale du collège de La Crau a pris l'initiative d'entreprendre une étroite collaboration avec les forces de l'ordre et d'envoyer copie à la gendarmerie et à la mairie des sanctions disciplinaires affectant des élèves de son établissement sans en référer aux familles qui plus est.

C'est par hasard que les professeurs et les parents d'élèves ont eu vent de cet abus.

Comment une telle dérive attentatoire aux libertés est-elle possible ?

Par l'interprétation abusive d'une convention (inspection académique, Parquet, mairie) signée à Ollioules en 2011 par 18 communes qui prévoit un échange d'informations entre les différents partenaires.

Ce faisant, le maire de la Crau qui s'est déjà illustré à de nombreuses reprises pour les déclinaisons locales de la loi de 2007 (200 référents sécurité anonymes étaient ainsi revendiqués) a outrepassé les clauses de la dite convention mais est bien resté dans l'esprit de la loi Ciotti : " prévenir " la délinquance juvénile, quitte à culpabiliser les familles et à stigmatiser les difficultés sociales.

En effet, la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance permet la mise en place de Conseil de Sécurité Locaux pour la Prévention de la Délinquance (CLSPD) qui donnent de nouveaux pouvoirs aux maires.

Certains font du zèle ; ils sont à la pointe en matière de sécurité à la sauce "droite populaire" et mettent en place en plus, des "cellules de citoyenneté et de tranquillité publique" qui se réunissent très régulièrement et compte parmi leurs membres les principaux, proviseurs et directeurs d'école. On peut vraiment craindre que ces cellules ne soient le lieu d'échanges d'informations et de constitution de fichiers illégaux où élèves absentéistes, décrocheurs ou indisciplinés sont directement assimilés à des délinquants.

18 Communes "à la pointe".

À La Crau, la convention signée en Avril 2011 ne prévoit la transmission d'information à la mairie que dans le cas d'une exclusion temporaire ou définitive et encore, il revient à l'inspection d'aca-

démie et non au collège de notifier cette sanction disciplinaire à la mairie.

Il est bon de savoir que 18 autres communes ont signé ce type de convention. Si tous les principaux de collège ou les directeurs d'école ne sont pas animés du même zèle que celui de La Crau et tous les édiles pas aussi prompts à circonvier les moindres écarts de conduite de leurs jeunes administrés, ces conventions doivent être au minimum connues des enseignants et des parents et nécessairement accompagnées de précautions strictes concernant la confidentialité des informations .

Les communes signataires de ces conventions sont Bandol, Barjols, Le Beausset, Belgentier, La Crau, Collobrières, Evenos, La Farlède, Fréjus, Hyères, La Garde ,Lorgues, Ollioules, Sanary, Six Fours, Solliès-Pont, Saint-Cyr, La Valette, Vidauban. Si votre commune en fait partie, n'hésitez pas à demander des explications à votre maire lors des conseils d'administration et des conseils d'école. Le mieux étant, bien sûr, que ces conventions ne soient jamais signées.

La position de la FSU : non aux CLSPD

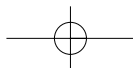
Dans une audience le 9 Juillet auprès de l'inspecteur d'académie, la FSU et la FCPE ont affirmé leur opposition à tout procédé de ce type et demandé la destruction des fichiers illégalement constitués. De son côté, le DASEN , Monsieur Verlucco a rappelé que lui seul était habilité, en cas de problèmes graves et récurrents à transmettre des informations sensibles, qu'il ne faisait que de manière très exceptionnelle, après avoir pris contact avec les familles et tenté de trouver une solution globale, à visée éducative et non répressive aux problèmes d'absentéisme.

Le 03 Juillet, par un communiqué commun, la FSU, la LDH et la FCPE rappellent leur farouche opposition à ces pratiques sécuritaires qui tout en portant gravement atteinte aux libertés individuelles, n'apportent bien sûr aucune solution en matière de prévention de la délinquance

La FSU demande donc le retrait des conventions déjà signées et l'arrêt de la mise en place des CLSPD. Nous devons, en tant qu'enseignant et en tant que citoyen être vigilants à ce que le contrôle social sécuritaire de la jeunesse voulu par certains maires ne franchisse jamais la porte des établissements scolaires : lycées collèges, écoles primaires et maternelles.

Sans aucun doute n'avons-nous pas la même conception de la vigilance citoyenne que ces 18 maires mais il y a fort à parier que nous n'ayons pas non plus les mêmes conceptions de la prévention, de l'action sociale et de l'éducation.

Coline Rozerot



ÉtudiantEs étrangerEs : en finir avec les expulsions, la xénophobie d'État !

L'une des premières mesures de M. Valls a été d'abroger la circulaire dite "Guéant", le 31 mai 2012, un an jour pour jour après sa publication. Cette mesure honorait une promesse du candidat Hollande répondant à une revendication de nombreux syndicats et associations. Pour rappel, la circulaire visait à restreindre les conditions d'accès au titre de séjour professionnel, en particulier pour les étudiantEs étrangerEs désirant changer de statut. Ce texte fut assorti en janvier 2012 d'une circulaire "complémentaire" censée l'"assouplir", qui ouvrait droit, pour les seulEs étrangerEs titulaires d'un master 2 au moins, à une autorisation provisoire de séjour (de 6 mois non renouvelables) de manière à favoriser leur "accès à l'emploi". Dérisoire ! Mais l'abrogation des deux textes, qui se voulait une mesure symbolisant le "changement", n'est rien d'autre qu'une mesure... symbolique. En effet, s'il faut se réjouir de l'abandon de dispositions qui discriminaient les jeunes diplômés, celui-ci ne remet aucunement en cause la politique d'"immigration choisie" accélérée pendant les années Sarkozy.



La nouvelle circulaire comme l'ensemble des textes régissant les conditions de séjour des étudiantEs étrangerEs en France sont discriminatoires. Même régulièrement e m e n t inscritEs (ce que, pour

certainEs, le défaut de papiers ou de visa long séjour ne permet pas toujours), même en situation "régulière", les étudiantEs étrangerEs sont en effet soumis à une sélection dont les critères seraient impossibles à remplir pour la plupart des étudiantEs françaisEs. Ainsi, à chaque demande de renouvellement de titre de séjour (annuelle dans 60% des cas), les préfectures évaluent le "sérieux" et la "progression" des études, limitant de facto pour les seulEs étrangerEs le droit de se réorienter, à redoubler et, finalement, poursuivre des études. Car ce sont ces jugements des préfectures qui déterminent les décisions d'"ordre de quitter le territoire français" (OQTF), y compris en plein milieu de cursus. Les étudiantEs étrangerEs sont aussi sélectionnés socialement, étant soumis à des conditions de ressources drasti-

ques (615 euros mensuels), et sont inéligibles aux bourses sur critères sociaux...



Il arrive que les recours ou les mobilisations contre OQTF aboutissent favorablement, mais ce n'est pas la majorité des cas. CertainEs choisissent alors la situation "irrégulière", vivant souvent dans une très grande précarité (aides sociales coupées) et, toujours, dans l'angoisse permanente de se faire arrêter ; d'autres décident de retourner dans leur pays d'origine, forcés de mettre fin à leurs études - telle cette doctorante tunisienne de l'USTV, repartie en cours de thèse, ou cet étudiant chinois admis en master 1 après avoir décroché sa licence, trop tardivement au gré de la préfecture du Var. Bon nombre d'entre elles/eux sont réduits à ces extrémités faute d'avoir été aidés, conseillés et informés des recours possibles contre un OQTF, car beaucoup sont isolés et ne savent pas forcément à qui s'adresser. À Toulon s'est créé un collectif du Réseau Universités Sans Frontières (RUSF) pour mettre en place une structure d'aide et de veille. Néanmoins, de nombreux cas nous restent sans doute inconnus. D'où l'importance de continuer à sensibiliser notre entourage, collègues, étudiantEs, à la réalité de telles situations, dans le but d'y mettre fin.

Il faut exiger l'égalité des droits entre toutes les étudiantEs : un titre de séjour pluriannuel sans condition, notamment de niveau académique (au lieu du master minimum aujourd'hui), pour tout étrangerE détenant une carte d'étudiantE ; le libre accès aux établissements d'enseignement supérieur, à toutes les aides sociales, aux logements, au travail... Au-delà, il faut exiger la fermeture des centres de rétention administrative, la régularisation de toutes et tous les "sans-papiers", l'abrogation du CESEDA.

Émilie Devriendt,
pour le RESF 83 (contact : rusf83@free.fr)
permanences le mardi de 12h30 à 14h,
campus de La Garde, IUT, salle B104



Une amie s'en va.

Nicole Desautels est décédée cet été. Il n'y a pas si longtemps, elle siégeait avec nous au CDFD et arpentait le pavé lors des manifestations. Nicole c'était une militante qui ne comptait pas son temps et qui croyait à l'action collective.

Elle a beaucoup donné pour toutes ces causes qui lui semblaient juste sans jamais se décourager.

Nicole n'était pas qu'une camarade opiniâtre dans les luttes, c'était une femme profondément généreuse et d'une grande gentillesse.

Nicole, elle parlait plus des autres que d'elle-même et elle avait tellement d'humour : elle était capable de nous faire rire de ce qui aurait pu nous attrister.

Nicole aimait la vie, elle allait toujours de l'avant. C'était une femme forte qui forçait le respect ; une enseignante appréciée de ses élèves pour qui elle se dévouait.

Nicole n'a jamais fait les choses à moitié !

Nicole va terriblement nous manquer.

La FSU présente ses condoléances à sa famille et à tous ses proches.

Non à l'austérité, Non au traité européen !

On voit aujourd'hui dans quelle situation l'orientation libérale de l'Union Européenne a mené les peuples : récession, crise de la "dette publique", chômage et précarité, montée de la xénophobie et du racisme... une rupture avec ces politiques est nécessaire. Le dernier traité européen, le "TSCG", entend au contraire accélérer les régressions que la FSU a combattues.

L'austérité et la crise à perpétuité

Le traité articule deux éléments :

- le "mécanisme européen de solidarité" (MES). Créé pour "aider" les Etats en difficulté, il conditionne cette "aide" à la mise en place de nouveaux plans d'austérité dont les conséquences sont connues : précarité, casse des conventions collectives et des statuts, suppressions d'emplois, privatisations... cette "aide" (sic) sera réservée aux Etats signataires du traité.

- la "règle d'or" à transposer dans la législation durcit considérablement la politique de réduction des investissements publics à l'œuvre depuis Maastricht (1992) : le déficit "structurel" (dont la définition reste floue) est limité à 0,5% du PIB. Comme dans le même temps il n'est pas admis de pratiquer des politiques économiques autres que libérales (par exemple en augmentant la fiscalité sur les profits ou les hautes revenus), il ne reste qu'une politique possible : des plans d'austérité de plus en plus brutaux.

Pour donner un ordre de grandeur : un déficit "structurel" de 0,5% pour la France équivaut à 10 milliards d'euros, il faudrait donc diminuer le budget de l'Etat de 50 milliards. Supprimer "seulement" 100 000 postes dans la Fonction publique ne représenterait au mieux que 10% des économies nécessaires !

La souveraineté populaire, un lointain souvenir

Les peuples seraient mis sous tutelle, sous direction de la nouvelle "prison des peuples" que serait l'Union Européenne :

- la Commission européenne aurait un droit de contrôle du budget voté dans chaque Etat, pouvant surveiller la préparation du budget et émettre des recommandations obligatoires (tant pis si les peuples votent pour d'autres choix que la Commission !).

- cette tutelle ne s'étend pas seulement au budget mais à toutes les politiques qui peuvent avoir une incidence sur lui, "toutes les grandes réformes de politique économique".

- pour les Etats qui n'appliquent pas assez vite la "règle d'or", les sanctions financières seront quasi-automatiques... et lourdes (amende jusqu'à 1% du PIB, soit 20 milliards d'euros dans le cas français !).

Trois faux-semblants

Le gouvernement issu des élections défend la ratification du traité en arguant de trois éléments. Tout d'abord, le "pacte de croissance" annexé au traité. Outre le fait que pour la FSU ce n'est pas "la croissance" qui améliorera les conditions de vie des salarié-e-s, mais un changement dans la répartition des richesses... ce "pacte de croissance" contient très peu de mesures nouvelles, et part du principe que la "croissance" s'obtient par les solutions choisies depuis 20 ans (flexibilité du marché du travail, "dégraissage" du secteur public, etc.).

Ensuite, le gouvernement part de l'idée qu'il lui sera possible de mener une autre politique que celle de Sarkozy, tout en restant dans le cadre d'un traité européen négocié par Sarkozy et Merkel... alors qu'on ne peut changer de politique si on n'abroge pas les principales régressions de ces dernières années.

Enfin, l'argument de l'isolement français en Europe... rappelons que ce traité n'est en fait pas un traité européen (qui engage tous les pays de l'Union), mais un traité intergouvernemental : il suffit de 12 gouvernements signataires pour qu'il s'applique... si la France ne le ratifie pas, elle sera loin d'être la seule dans ce cas !

La FSU porteuse d'autres perspectives

Pour la FSU comme pour d'autres organisations syndicales, la ratification du traité serait une mauvaise nouvelle pour les salarié-e-s : elle participe donc aux initiatives unitaires contre la ratification, même si des désaccords en son sein existent sur les modalités pratiques de son implication.

A plus long terme, une convergence des luttes des salarié-e-s européen-ne-s contre les politiques d'austérité de l'Union Européenne, et pour un changement global dans les rapports sociaux, est à l'ordre du jour : ce n'est pas aux salarié-e-s de payer la crise du capitalisme !

Quentin Dauphiné

À qui s'adresser ?

FSU VAR



Enseignement
Éducation
Recherche
Culture
Formation
Insertion

FSU - Bourse du Travail

13, Avenue Amiral Collet 83000 TOULON

Tél : 04.94.93.04.40 - Fax : 04.94.93.04.74

Email : fsu83@fsu.fr, site : http://sd83.fsu.fr

Instituteurs, Profs des Ecoles, Pegc **SNUipp**
Emmanuel TRIGO

Immeuble le Rond point - Avenue P et M Curie
83160 LA VALETTE

Tél. 04.94.20.87.33 Fax 04.94.20.87.34

Enseignement secondaire **SNES**

Dominique QUEYROULET, Coline ROZEROT
208 rue Emile Ollivier

83000 TOULON
Tél./ Fax : 04.94.92.36.77

Education Physique **SNEP**

Amar GUENDOUZ / Gérard PERMINGEAT /
Fabienne RAIMBAULT / Brigitte REBOUT

Tél : 04 93 86 19 52
FSU Var, 13 Av Amiral Collet 83000 TOULON

Lycées professionnels **SNUEP**

Andrée RUGGIERO Secrétaire Académique
FSU Var, 13 Av Amiral Collet 83000 TOULON

Tél : 06.79.44.06.81

Technique agricole public **SNETAP**

Patrick PRENANT Tél : 04.94.01.35.55
Lycée Agricole 83408 HYERES CEDEX

Protection Judiciaire Jeunesse **SNPES - PJJ**

Karine MOLINIER
Unité éducative de Milieu ouvert
38 rue M. Pagnol, 83500 La Seyne Sur Mer
Tél : 04 94 15 39 79 ou 06 09 89 20 66

Assistantes sociales **SNUAS FP**

FSU Var, 13 Av Amiral Collet 83000 TOULON

Administration scolaire, universitaire, bibliothèques

SNASUB
FSU Var, 13 Av Amiral Collet 83000 TOULON

Agents, Techniciens de labo, Ouvriers et Services

UNATOS
Valérie DALMASSO tel 06 11 18 62 29
Ludivine JAVOUREY tel 06 11 78 68 09
FSU Var, 13 Av Amiral Collet 83000 TOULON

Infirmières conseillères de santé **SNICS**

FSU VAR, 13 Av Amiral Collet 83000 TOULON

Enseignement supérieur, **SNESUP**

Emilie Devriendt, emilie.devriendt@univ-tln.fr

SNU POLE EMPLOI

Cecile D'Avril FSU Var, 13 av Amiral Collet, 83000
Touon ; cecile.davril@pole-emploi.fr.

Equipement (DDE) **SUP'Equip**

Georges BLANC 06.28.34.05.62
FSU Var, 13 Av Amiral Collet 83000 TOULON

Environnement **SNE**

Eric SERANTONI tel : 06 83 99 14 84
Parc National de Port Cros
Castel Ste Claire 83400 HYERES

Personnels de l'administration Pénitentiaire **SNEPAP**

Gautier SCHONT Annick KOURIO
SPIP, 146 av Maréchal Foch, 83000 Toulon,
04 94 92 52 12



FSU PACA

Bourse du travail,
23 bd Charles Nedelec,
13331 Marseille cédex 3